

# 15<sup>ème</sup> Groupe Thématique *Agriculture*

20 novembre 2019

Noémie TERMEAU - APCA

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE



# Ordre du jour

---



## **Matinée :**

10h00 – 10h30 : Actualités générales - milieux humides et PNMH

10h30-11h15 : Démarche Epiterre – Gilles BARAIZE (FNSEA)

11h15-12h00 : Association Alli'Homme – Dominique LOUBERE  
(Chambre d'agriculture de Bretagne) (A confirmer)

12h00-12h45 : Solutions Fondées sur la Nature – Justine  
DELANGUE (UICN)

*12h45 – 14h00 : Repas*

# Ordre du jour

---



## Après-midi :

14h00-14h45 : avancement de la phase d'expérimentation du rapport « Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides » - Florence THINZILAL (FMA)

14h45-15h15 : présentation des fiches projets de l'action 19 du 3ème PNMH – Noémie TERMEAU (APCA)

15h15-16h15 : retour sur les actions du GThA prioritées par les membres lors du 14ème GThA (13 juin 2019)

16h15 – 16h30 : Feuille de route et calendrier des prochaines réunions du GTh Agriculture



# Journée Territorial Zone Humide 2019



# Retour sur la Journée Territoriale Zone Humide 2019



10 octobre 2019, Gers – Château de Mons



**« Renforcer la place des prairies humides dans les exploitations agricoles : outils et exemples »**

# Programme de la matinée

---



- **Contexte et pratiques d'élevage** dans le Gers et leurs incidences sur les zones humides
- **Contexte zone humide** dans le Gers
- **Politique et actions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne** en milieux humides & Expérimentation des PSE sur le bassin de l'Adour-Garonne
- **Valorisation des projets agricoles en zones humides** au niveau national



# Programme de la matinée



## SEQUENCES FOCUS

« **Les outils mobilisés pour préserver les prairies humides du Sud-Ouest en mode opérationnel** » :

- Les **Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH)**, facteurs d'animation auprès des agriculteurs
- Les **MAEC**, ou la contractualisation pour les **prairies humides**
- Retour d'expérience sur la **MAEC « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) »** dans les Barthes de l'Adour
- Les « **Contrats Milieux** », outil de mobilisation multi-acteurs autour des MAEC
- **L'aide aux investissements** pour les zones humides
- Développement d'une **filière de valorisation des prairies inondables**

Détails du programme et contacts sur ce [lien](#).

# Visites de terrain



## 2 visites de terrain à Eauze, Armagnac





# Fiches techniques EA sur ce [lien](#)



Journée Territoriale « Projets agricoles en zone humide » 2019  
Visites d'exploitation



## Visite 1

### Exploitation agricole de Patrick DARRIEUTORD

#### Historique

EN 1980 installation de Patrick DARRIEUTORD sur 22 ha en bovin lait et céréales pour l'autoconsommation. Des achats successifs ont permis un agrandissement des surfaces de l'exploitation.

En 1988, diversification de la production avec de la vigne. En 2006 et 2007, mise aux normes des bâtiments.

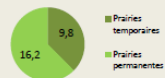
À partir de 2015, installation de Julien, son fils et création d'un GAEC. Atelier bovin lait remplacé par un atelier bovin viande.

Exploitation séparée en 2 parties : une partie des terres se situe sur la commune de EAUZE (une partie des parcelles sur le site Natura 2000 de la Gélise) et une autre partie sur la commune de MANCIET, en amont des étangs du Pouy (Natura 2000 Etangs de l'Armagnac).

#### Les prairies humides

Maintien de prairies anciennes dans un système bocager.

Surfaces prairies (ha)



#### Les engagements de l'agriculteur

Patrick DARRIEUTORD est engagé dans des démarches telles que des Contrat Territoriaux d'Exploitation ou des MAE depuis les années 2000.

L'exploitant a su maintenir une activité d'élevage malgré les contraintes et les problématiques de ce type d'atelier. Il a su intégrer les milieux humides présents sur ses terres dans son système d'exploitation.

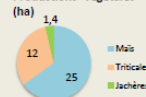
#### Productions

SAU : 98,6 ha

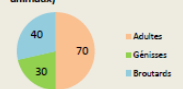
Assolement (ha)



Productions végétales (ha)



Production animale (nombre)



#### Enjeux eau et biodiversité de l'exploitation

Mares, étangs et prairies humides au sein du site Natura 2000 de la Gélise, et de la ZNIEFF I "Etangs de Guerre et milieux annexes" et dans la ZNIEFF II "La Gélise et milieux annexes".

Prairies :

- réservoirs de biodiversité et des corridors pour les espèces animales. Prairies plus sèches en amont limitent l'érosion et sont des sites de ponte pour les tortues Cistudes d'Europe (espèce menacée).
- zones tampons permettant de préserver la qualité des eaux et zones d'expansion des crues.

#### A voir

- Réseau de mares et étangs
- Prairies humides intégrées dans un système d'exploitation



Journée Territoriale « Projets agricoles en zone humide » 2019  
Visites d'exploitations agricoles



## Visite 2

### Exploitation agricole de Jean-Pierre DRIEUX

#### Historique

Jean-Pierre DRIEUX de l'EARL du Riberon, est agriculteur à Eauze. Il a repris la ferme familiale en 1994 et pour des questions d'organisation a réorienté la production, à l'origine bovine, vers les grandes cultures et la viticulture avec le développement de la vente directe.

Le vignoble familial de 76 ha bénéficie de l'Indication Géographique Protégée (IGP) Côtes de Gascogne et les vins sont mis en bouteille à Villa Dria, chai moderne éco-conçu sur l'exploitation en 2010.

L'ensemble de l'exploitation est certifié Haute Valeur Environnementale depuis 2018 (géobiologie et biodynamie). Les grandes cultures et les prairies permanentes sont conduites selon un mode d'agriculture biologique depuis 2009.

#### Pratiques agricoles sur les prairies humides

Aucun apport.

Fauchées et foin vendu sur pied.

Réflexion pour utiliser le foin en paillage sur les inter-rangs des vignes.

#### Les engagements de l'agriculteur

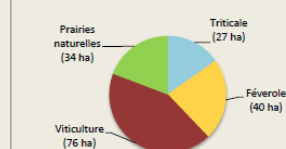
Choix de conserver les prairies situées en bords de mares, d'étangs et de cours d'eau.

Prairies intégrées dans le système d'exploitation grâce aux apports de la biodiversité, le foin vendu et les MAEC.

Choix d'établir exclusivement des cultures d'automne permettant de couvrir le sol et limiter l'érosion au printemps.

#### Assolement

SAU : 177 ha



#### Enjeux eau et biodiversité de l'exploitation

Prairies humides classées Natura 2000 de la Gélise et ZNIEFF II « Gélise et milieux annexes ».

Zones tampons pour préservation de la qualité des eaux et zones d'expansion des crues.

Réservoir et corridor pour la biodiversité avec de nombreuses mares et étangs. Site de ponte et d'hivernage de la Cistude d'Europe (espèce menacée).

Réseau d'étangs et de mares favorable à la reproduction des odonates et des amphibiens...

#### A voir

- Mares, étangs, prairies humides et prairies inondables
- Grandes bandes enherbées de plus de 10 mètres
- Vieux chênes à cavités
- Techniques agricoles basées sur la géobiologie et la biodynamie
- Chai moderne éco-conçu
- La voie sauvage et ses jardins secrets

# Et pour 2020

---



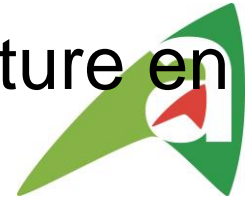
- Organiser 2 journées (printemps/automne) :
  - Lozère
  - Centre Val-de-Loire



---

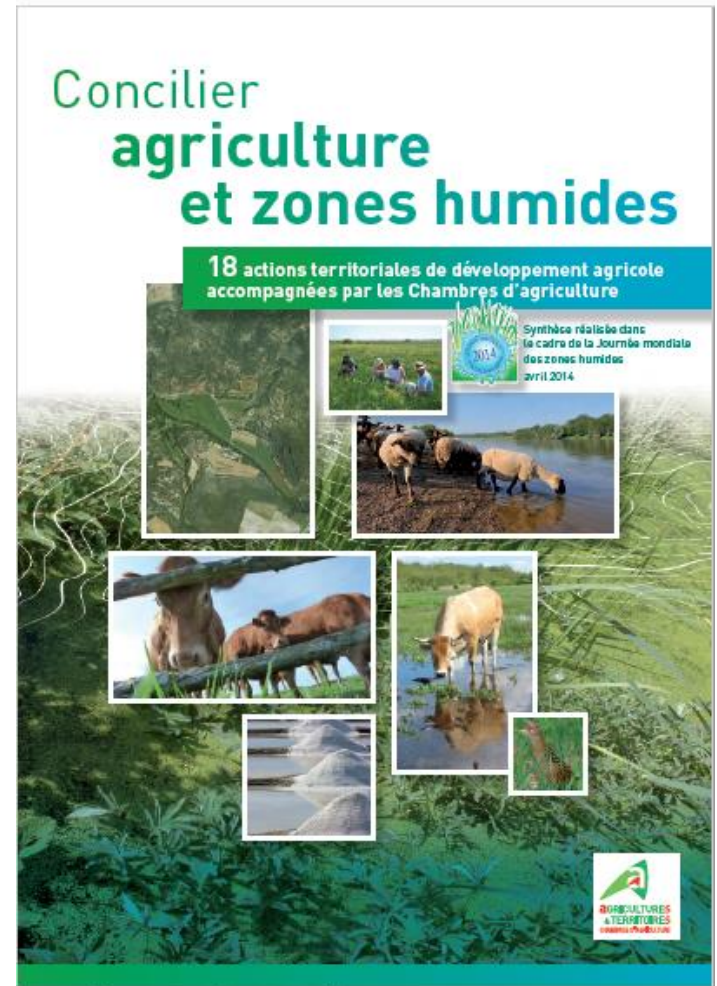
**Action 19 « Valoriser les  
expériences positives en élevage et  
polyculture-élevage en milieu  
humide »**

# Fiches valorisation nationale projets agriculture en zone humide



- Cadre de l'action 19 du 3<sup>ème</sup> PNMH
- Suite au fiches réalisées en 2014 + suivi
- Mettre en avant et partager les travaux des Chambres et partenaires sur l'agriculture en zone humide
- Tirer les enseignements des différents projets menés

**Publication version 2019 prévue pour fin novembre – début décembre**







## Concilier agriculture et zones humides

19 actions de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des milieux humides et en conséquence, ils sont aussi les gardiens et les garants de la biodiversité qui y vit et de la qualité de l'eau. Entre 2000 et 2010, 52% des zones humides avaient un état écologique stable ou en amélioration. C'est encourageant. Il faut continuer. Les Chambres d'agriculture défendent la préservation des zones humides par une utilisation agricole durable et performante de ces milieux qui permettent de lutter contre l'abandon des terres, leur enrichissement et préserve leurs fonctionnalités.

Depuis 2011, l'ARCA a historiquement appuyé l'émergence de 18 programmes spécifiques dédiés aux zones humides. Depuis 2015, 3 autres projets agricoles en zone humide ont été détectés et 2 se sont terminés. Tous ces projets témoignent des diverses réalités auxquelles sont confrontés les agriculteurs : transmission et pérennité des exploitations, maintien d'un revenu décent, marques et circuits courts, entretien des paysages, valorisation sociale du métier d'éleveur... Il s'agit par là de conjuguer une agriculture économiquement performante et qui prend en compte les enjeux écologiques des territoires.

Luc Servant



## Zones humides – zones à enjeux

Les zones humides, localisées à l'interface des milieux terrestre et aquatique, se caractérisent par la présence d'eau, en surface ou dans le sol, ainsi que par des formations végétales remarquables. La variété et la spécificité de la flore et de la faune contribuent à la richesse de la biodiversité. Les zones humides permettent d'épurer les eaux, de réguler les crues et de soutenir les étiages. Au-delà de leur rôle écologique, elles présentent des intérêts sociaux et économiques. Différents usages et activités s'y exercent, comme la chasse, la pisciculture ou encore le tourisme. **L'élevage est la principale activité qui permette de conserver ces milieux ouverts.**

## En chiffres

### 19 actions territoriales

Depuis 2012, le réseau des Chambres d'agriculture a lancé/accompagné 19 actions territoriales en zones humides en France. Ces actions d'envergures différentes sont aussi bien menées à l'échelle du bassin versant, du département, de la région ... en fonction des enjeux identifiés par les acteurs du territoire.

**Entre 2000 et 2010**, les prairies humides sont présentes dans 75 % des sites étudiés : 114 sites sur 152 en 2010. Elles font partie des milieux particulièrement menacés. En dix ans, plus de 40 % des prairies humides présentes dans les sites ont perdu de la surface et plus de la moitié ont vu leur état de conservation se dégrader notablement (source : Enquête a dire d'expert du CGDD – 2012)

**L'abandon des pratiques agricoles est la 2ème cause** de disparition des milieux humides. Il touche particulièrement les prairies humides.

### Bassins versants Loire-Bretagne

- 1 - Bassin de Briance
- 2 - Région Bretagne
- 3 - Vallées angevines
- 4 - Prairie de Loire en Saumurois
- 5 - Prairie Mothaise
- 6 - Pasto'Loire
- 7 - Prairies humides creusoises
- 8 - Marais et Vallées alluviales en Pays-de-la-Loire

### 9 - Etang du Louroux

### Bassins versants Artois-Picardie

- 10 - Baie de Somme
- 11 - Moyenne Vallée de la Somme
- 12 - Plaine de la Scarpe-Escault

### Bassins versants Seine-Normandie

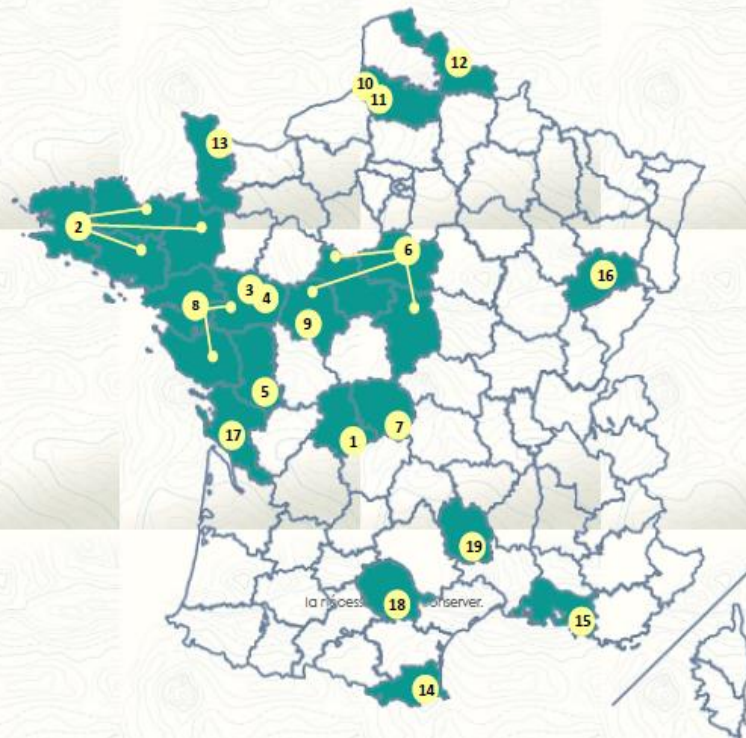
- 13 - SAGE de la Douve-Taute

### Bassins versants Rhône-Méditerranée Corse

- 14 - Languedoc Roussillon
- 15 - Bassin versant de l'Arc  
Bassin versant du Réal de Jouques
- 16 - Moyenne vallée de l'Ognon et vallée de la Colombine

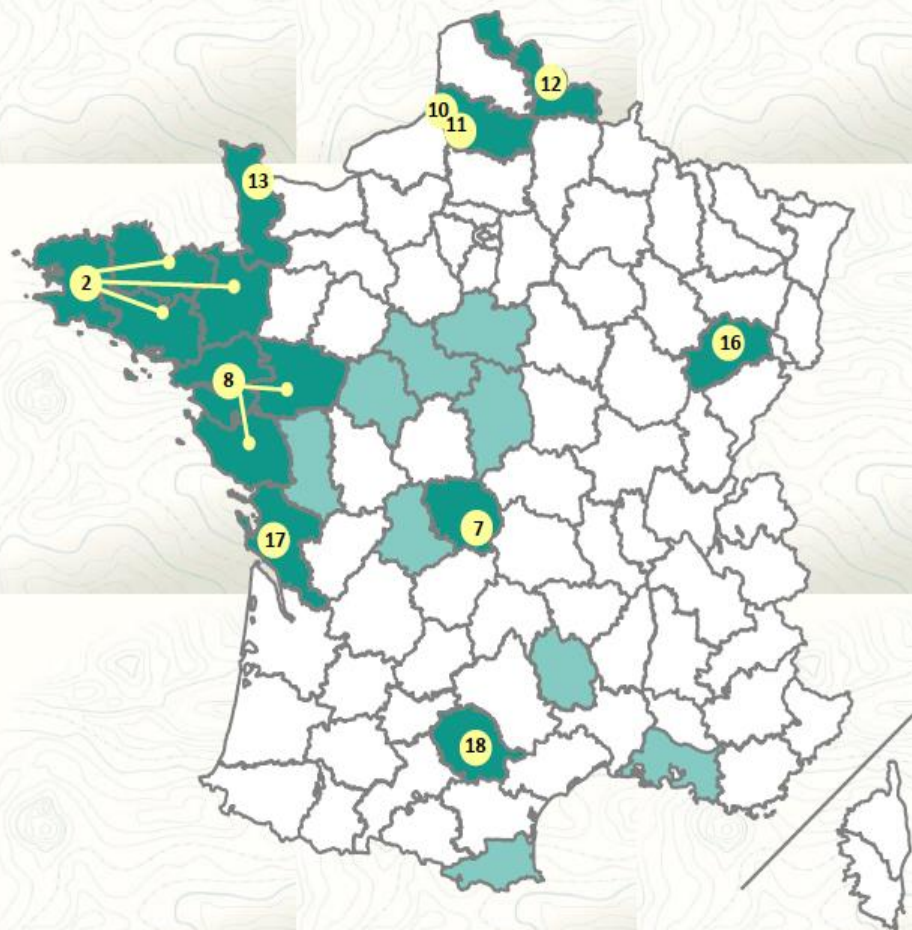
### Bassin Versant Adour-Garonne

- 17 - Marais de Brouage
- 18 - Tarn
- 19 - Aubrac Lozérien

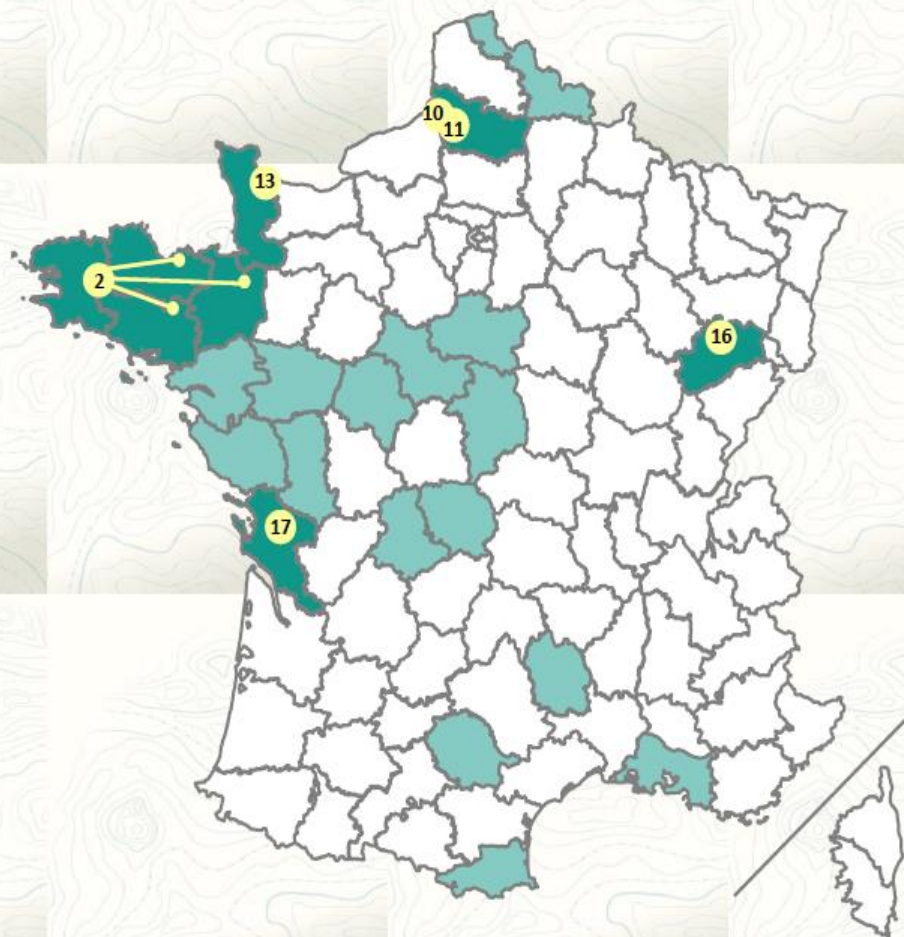




# Panorama des 19 projets et enseignements



**Production d'analyses technico-économiques**



**Enseignements pour de futurs MAE/PSE**



# 3. Vallée Angevines

Pays-de-la-Loire

## Un territoire, une marque « Le Bœuf des Vallées Angevines »

### Mots et chiffres clés

Marque

Valorisation commerciale

Espèce protégée

11 éleveurs.euses adhérents.es à la marque.

140 bovins abattus en 2018 et commercialisés sous la marque.

Depuis 2016, + 19,7% d'abattage sous la marque.

### Objectifs

Développer la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines » qui se différencie par la valorisation à la fois des savoir-faire des éleveurs et du territoire des vallées inondables.

### Résultats

Valorisation économique, environnementale et territoriale des prairies inondables des vallées : valorisation en moyenne d'1/3 de la production de viande bovine et valorisation des bonnes pratiques agricoles par la marque.

Aide au maintien de l'élevage bovin allaitant sur le territoire.

Maintien du biosystème faune et flore particulier sur le site par les pratiques prairiales et de pâturage.

Une marque fédératrice des éleveurs, des acteurs locaux et du grand public autour d'un territoire, de sa biodiversité et d'une activité économique.

### Originalité du projet

Création d'une marque « Le Bœuf des Vallées Angevines » (anciennement « L'éleveur et l'Oiseau »)

Marque portée par les éleveurs et les partenaires de la filière.

Commercialisation en locale de la viande bovine sous cette marque.

Bénéfice de la marque reconnu au niveau européen dans le cadre du programme de préservation du rôle des genêts (2013-2015).

### Originalités du territoire

31 communes du Maine-et-Loire et 2 communes de Mayenne concernées.

Vallées angevines, 2 territoires classés Natura 2000 : les basses vallées angevines (9 200 ha, aussi classées site RAMSAR) et la vallée de la Loire aval (17 080 ha).

Nombreuses prairies inondables du fait des rivières Maine, Mayenne, Loir et Sarthe.

Majoritairement production de viande bovine.

Zones humides accueillent l'emblématique Rôle des genêts, espèce mondialement menacée.

Aujourd'hui, la principale menace est l'abandon des prairies inondables par l'élevage en faveur de peupleraies et des grandes cultures.

### Perspectives

Continuer de développer la marque et les marchés pour assurer le maintien de l'élevage extensif dans les Vallées Angevines.

Renouveler les adhérents pour assurer le portage de la marque par les éleveurs.

### Historique

1985 : lancement des réflexions sur l'arrêt de la baisse de la population des oiseaux (dont rôle des genêts) et essors des peupleraies aux dépens des élevages.

1993 : mise en place d'une OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) par la Chambre d'Agriculture 49 et la LPO Anjou.

1995 : crise bovine (ESB), marché de la viande bovine incertain.

2001 : création d'une association « Eleveurs des vallées angevines » à l'initiative d'Angers Loire Métropole, du Conseil Général, de la LPO, de la Chambre d'agriculture et les éleveurs impliqués.

2004 : création de la marque « L'éleveur à l'oiseau »

2015 : changement du nom de la marque en « Le Bœuf des Vallées Angevines ».

2017 : obtention de marchés avec la restauration collective d'Angers

### Outils mobilisés

Techniques et juridiques :

- Association d'éleveur.
- Cahier des charges de la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines ».
- Convention d'utilisation de la marque entre l'association et ses partenaires (éleveurs, abattoirs, distributeurs).

### Facteurs de réussite

- Collectif d'éleveur convaincu par la démarche
- Partenariats forts et en confiance entre la Chambre d'agriculture, la LPO, la ville d'Angers, l'Agglomération d'Angers
- Les éleveurs et la LPO travaillent en proximité pour la protection du Rôle des genêts
- Animation de l'association par la Chambre

Animation :

- 2 animations/an chez Leclerc
- 2 rando-barbecue /an en lien avec la LPO.
- Newsletter accessible sur le site internet de la marque.

PAC : MAEC

### Acteurs du projet

Partenaires techniques :

- Conseil Départemental des Pays-de-la-Loire : portage de la marque.
- Abattoir SOCOPA pour la restauration collective.
- Grandes et moyenne surfaces : Leclerc Angers, Auchan Angers, Cocymarket Angers.
- Coopérative SCA Ouest.
- Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) Anjou : sensibilisation avec la Chambre d'agriculture des agriculteurs aux enjeux de la biodiversité du territoire. Partenaires financiers :
- Chambre d'agriculture 49 : animation de l'association d'éleveurs et de la marque.

### Livrables

Cahier des charges de la marque.

Convention d'utilisation de la marque avec les partenaires de l'association d'éleveurs.

### Points de blocage

- Faire entrer de nouveaux éleveurs dans l'association
- Difficultés financières de l'association
- Contexte économique : retards des versements des MAEC

Sonia COUTAULT - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire :  
[Sonia.COUTAULT@pl.chambagri.fr](mailto:Sonia.COUTAULT@pl.chambagri.fr)

Lien utile : [site de l'association « Le Bœuf des Vallées Angevine »](http://site.de.l'association. Le Bœuf des Vallées Angevine)



Echelle de diffusion	Interne	Externe
<b>Nationale (APCA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux techniques nationaux (ZH, AAC, eau, biodiversité, circuits-courts, IRD...)</li> <li>- Instances APCA (directeurs, élus)</li> <li>- Formations Résolia</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Instances ministérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GTh Agriculture (20aine structures)</li> <li>- GNMH élargi CNB</li> <li>- Journées territoriales ZH</li> </ul> <p>Autres têtes de réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités : AMF, AdcF, ADF, ANEB/EPTB, Régions de France</li> <li>- Fédération des CEN de la Loire</li> </ul> <p>Evènements « influence » ou « partenariats »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auditions Parlementaires</li> <li>- Journées nationales, colloques</li> </ul> <p style="text-align: right; color: green;"><b>Avez-vous des idées ?</b></p>
<b>Outils</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opéra</li> <li>- Newsletter des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site national des Chambres</li> <li>- Site PNMH</li> <li>- Site de l'AFB ?</li> </ul>
<b>Locale</b>		

# Séquence de travail - Retour sur la priorisation de propositions d'actions pour le prochain PNMH



## Rappels

- **Objectif** : prioriser des actions que le Groupe Thématique Agriculture souhaite intégrer dans le prochain PNMH
- **Propositions selon thématiques (tableau des propositions sur le [site du PNMH](#))** :
  - 1 : ECONOMIE/ORGANISATION/FONCIER (propositions 1.1 ; 1.2 ...)
  - 2 : APPUI AU MONDE AGRICOLE (propositions 2.1 ; 2.2 ...)
  - 3 : VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN ZONE HUMIDE (propositions 3.1 ; 3.2 ...)
  - 4 : BIODIVERSITE, CLIMAT, EAU (propositions 4.1 ; 4.2 ...)
  - 5 : FILIERES DU VEGETALE (propositions 5.1 ; 5.2 ...)

# Rappels



Actions / Axe de travail	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Nombre d'actions à développer	7	6	4	7	4
Nombre d'actions à prioriser (post-it vert)	3	3	2	3	2
Nombre d'actions à reformuler/éliminer (post-it rose)	1	1	1	1	1
Nombre d'action non mentionnées à ajouter (post-it jaune)	1	1	1	1	2
Nombre d'idées en lien avec actions du GThA + idées collectivités (post-it bleu)	-	-	-	-	-

**Réflexions par groupe (4 au total) → max 4 points pour une proposition**



Axes	Total des votes	Propositions de reformulation
1.1. <b>Suites de l'action 24</b> (promouvoir des formes d'élevage collectives) : renforcer le suivi / comment mieux promouvoir ?	4	Expérimenter d'autres outils
1.7. Accompagner les PDRR (Programmes de développement ruraux régionaux) dans la gestion et préservation des milieux humides.	4	
2.2. <b>Suite action 21</b> (améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides) : prolonger l'action avec Scopéla / Elargir la formation « gestion sanitaire des troupeaux en MH » aux techniciens / Investir d'autres champs de recherche / Elargir les travaux de l'action à d'autres animaux (ovins, caprins, équins).	4	
3.4. Promouvoir les initiatives locales comme les projets alimentaires territoriaux avec la mise en place de circuits-courts ou de proximité et la diversification des productions.	4	Intégrer la notion de restauration collective
1.3 Créer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux humides qui pourrait être force de proposition pour des études thématiques.	3	Clarifier si c'est une action conjointe APCA/FMA
2.3. <b>Action 22</b> (monter une étude sur la viabilité et pérennité des systèmes d'élevage en milieux humides) : reprise de l'action par un rapprochement de l'action avec le projet APEX Pays-de-Loire.	3	
3.2. Valoriser les produits agricoles "zone humide" à travers le bio, les systèmes pâturant, la vente directe, les circuits-courts et de proximité.	3	
3.3. Réviser les cahiers des charges des aides versées aux industries agro-alimentaires pour favoriser l'achat de produits locaux, dont issus de milieux humides.	3	
4.1. Prévoir une intervention très urgente sur les zones humides diffuses (têtes de bassin versant) car très menacées, en commençant par un document « enjeux ».	3	Travailler sur les aides financières pour la préservation des zones humides en tête de bassin versant

4.3. Mettre en évidence et documenter les services rendus par les milieux humides (flore prairiale, bien-être, santé animale, bien-être des éleveurs..) afin de construire et diffuser une communication « positive ».	3	Travailler sur les SE et PSE
4.6. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) : analyse des dynamiques des EEE en milieux humides agricoles et de leurs impacts (en prenant en compte moyens humains et financiers limités, désengagement de certaines collectivités).	3	Intégrer la recherche de leviers pour la gestion des EEE
<b>1.4 Suites action 23</b> (mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre) :	2	
<b>1.5</b> Revaloriser les milieux agricoles à travers la facilitation des transmissions d'exploitations agricoles en milieux humides et une meilleure accessibilité au foncier agricole en zone humide.	2	
1.6. Protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols, en particulier en zone humide.	2	
2.1. <b>Suite action 18</b> : formation des agriculteurs : « enseigner à produire autrement ».	2	
3.1. Valoriser les produits issus des prairies humides sur le modèle des produits de montagne.	2	
4.2. Participer à l'évolution des pratiques agricoles vers des pratiques agro-écologiques pour limiter les impacts négatifs (dont drainage et autres pratiques impactantes) sur les milieux humides (enjeu prioritaire de préservation des têtes de bassin versant).	2	
4.5. Gestion des niveaux d'eau : analyse à mener en lien avec la qualité des sols (problématique de tassement des sols), sur la base d'une étude topographique pour dégager l'impact existant sur les prairies et le maraîchage.	2	
4.7. Restauration et préservation des tourbières à travers la mise en place de pratiques agro-écologiques.	2	



5.2. <b>Elargir l'action 25</b> à l'analyse des facteurs de production : rentabilité / valorisation économique / Aménagement de l'espace / Productions énergétiques, de biomasse.	2	Clarifier si action conjointe APCA/FMA Pouvoir répondre à : quelles productions végétales pour quelles zones humides ?
1.2 Accompagnement et aide à l'investissement pour la structuration ou le développement de filière à l'herbe et l'acquisition de matériels agricoles adaptés.	1	
2.5. Capitaliser et mettre à disposition la grande profusion de documents sur l'agriculture en zone humide.	1	GTh CESP
4.4. Analyse des impacts de la déprise agricole sur les fonctionnalités des zones humides.	1	
5.1. <b>Etendre l'action 20</b> sur les valeurs d'usage des zones humides aux filières horticoles et maraîchères.	1	
1.8. Développer le tourisme rural, diversification des activités de l'exploitation agricole.	0	
2.4. Promotion des services rendus – Inclusion dans les travaux de l'UICN sur les « Solutions Fondées sur la Nature ».	0	
5.3. Développer les productions végétales urbaines / péri-urbaines de proximité. Recenser les initiatives urbaines en ce sens.	0	
5.4. Elargir les actions du GThA aux autres productions végétales en milieux humides.	0	

# Retour sur la priorisation de propositions d'actions pour le prochain PNMH

---



## A partir de ce travail, proposition d'objectifs de travail associés aux actions actuelles et aux propositions :

- **Objectif 1** : Accompagner techniquement les agriculteurs dans un sens agro-écologique
- **Objectif 2** : Mieux intégrer/impliquer/utiliser les politiques publiques nationales et territoriales (rôle des collectivités)
- **Objectif 3** : Accompagner la gestion du foncier agricole en milieu humide et promouvoir des outils de gestion
- **Objectif 4** : Valoriser les produits agricoles issues des zones humides
- **Objectif 5** : Valoriser et communiquer sur les bénéfices d'une gestion extensive des milieux humides par l'agriculture, en particulier l'élevage extensif